

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMPLOI - TOURISME**OBJET : SYNDICAT MIXTE LANDES OCÉANES - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU SYNDICAT****Rapporteur : Monsieur Pierre FROUSTEY**

Le Syndicat Mixte Landes Océanes s'est substitué au Syndicat Mixte pour l'aménagement de Port d'Albret Sud par arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2013. Dans sa nouvelle configuration, ce groupement associe le Département des Landes à hauteur de 70 % et la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud à hauteur de 30 %.

Le Syndicat Mixte a pour objet l'étude et l'aménagement des terrains limitrophes de la Zone d'Aménagement Concerté de Port d'Albret Sud situés sur le territoire de la commune de Soustons, ainsi que des terrains situés sur le territoire de la commune de Tosse, afin de porter le projet de complexe résidentiel et touristique à dominante golfique.

Dans le cadre de ce projet, le Comité Syndical a mis en place un dialogue territorial et un programme d'étude visant à accompagner ces réflexions et analyses opérationnelles. Ce programme d'étude comprend entre autres les études environnementales préalables liées à la constitution de l'étude d'impact, aux études loi sur l'eau et aux autorisations de défrichement, aux études de sols, prestations d'assistance foncière et de géomètres permettant d'affiner la connaissance du site, les prestations de conseils juridique, de communication et l'étude économique territoriale accompagnant le dialogue territorial. Le financement est assuré par des subventions d'investissement du Département et de la communauté de communes. La participation de la communauté d'un montant de 273 600 € a été inscrite et votée dans le cadre du budget 2015.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5721-2 et suivants régissant les syndicats mixtes dits « ouverts » ;

VU l'arrêté préfectoral PR/DAECL/2013/n°486 en date du 17 septembre 2013 portant modification des statuts du syndicat mixte pour l'aménagement de Port d'Albret Sud, changement de dénomination (« syndicat mixte Landes Océanes »), retrait de membre et nouvelle adhésion ;

VU les délibérations du Comité syndical du Syndicat Mixte Landes Océanes et de la communauté de communes approuvant respectivement leurs budgets primitifs 2015 ;

est invité à :

- approuver le versement d'une subvention de 273 600 € au Syndicat Mixte Landes Océanes pour la réalisation du programme d'études du projet résidentiel et touristique à dominante golfique,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document et acte se rapportant à l'exécution de la présente.